



# Évolution des PEG et PERCO

**Energie**  
Groupe EDF

## Nouvelles possibilités d'épargne ou de déblocage

Les règlements des PEG et du PERCO du Groupe EDF vont évoluer. Notamment concernant les fonds proposés mais aussi et surtout avec la possibilité d'y placer certaines primes et de bénéficier de trois nouveaux cas de déblocage anticipé.

### Possibilité de placer des primes de partage de la valeur (PPV) sur le PEG et le PERCO à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2024

Une telle prime dite PPV est prévue à Enedis à l'été 2024, en application de l'Accord national de mobilisation opérationnelle pour les jeux olympiques et paralympiques de Paris, signé par FO. Elle pourra donc être placée sur le PEG et le PERCO. Toutes les futures PPV du Groupe EDF ainsi que les potentielles futures primes de valorisation de l'entreprise (PPVE) pourront être placées sur le PEG et le PERCO à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2024 sur le modèle de ce qui se fait sur l'intéressement. En revanche, un éventuel abondement devra faire l'objet de négociations



### Trois nouveaux cas de déblocage anticipé du PEG sont créés en 2024

- Achat d'un véhicule et/ou d'un vélo électrique
- Aide d'un proche (le salarié ou l'autre membre du couple marié ou pacsé est «aidant»)
- Rénovation énergétique de la résidence principale

### Le fonds monétaire du PEG devient socialement responsable et sera aussi dans le PERCO et le PERO

Il devient Egépargne Monétaire ISR au 1<sup>er</sup> juillet 2024 et sera désormais aussi accessible comme nouveau fonds en gestion libre sur le PERCO (le fonds monétaire en gestion pilotée reste Cap défensif) et le PERO (où le fonds dit «euros» à capital garanti demeure).

### EDF va créer un nouveau fonds de transition énergétique (PEG – PERCO – PERO)

C'est une obligation légale, malgré l'existence d'un fonds EDF Solidaire et Bas Carbone. Ce fonds va devoir faire l'objet d'un appel d'offres - auquel FO participera - et il sera donc proposé en 2025.

### Les agents mixtes «100 % gaz» n'auront plus accès aux plans d'épargne EDF

Cette mesure est cohérente avec celle déjà prise par Engie qui a fermé son PEG et PERCO aux agents mixtes «100 % EDF». Cela a un impact pour les nouveaux placements mais pas pour l'épargne actuelle des salariés concernés : ils pourront rester par exemple dans le fonds solidaire d'Engie Rassembleurs d'Énergie.

L'offre de fonds intégrant davantage de critères sociaux et environnementaux s'enrichit donc dans la gamme d'épargne salariale. Les salariés profiteront également d'opportunités supplémentaires de placement et de déblocage.